



PLAN DE TERRAIN CERTIFIÉ

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE TERRAIN CERTIFIÉ ?

Un plan de terrain certifié est un dessin officiel timbré, élaboré à une échelle précise par un Arpenteur ou un géomètre agréé par l'État. Il représente un terrain, en indiquant ses limites, sa superficie totale et en localisant toutes les structures existantes sur celui-ci, telles que :

1. Logements ;
2. Terrasses ;
3. Piscines ;
4. Garages ;
5. Clôtures ;
6. Allées ;
7. Cabanons ;
8. Stationnement.

QUAND AVEZ-VOUS BESOIN D'UN PLAN DE TERRAIN CERTIFIÉ ?

Un plan de terrain certifié est requis lors du dépôt d'une longue application, d'une demande de modification des plans et d'une demande d'autorisation d'utilisation des locaux (UOP).

OÙ POUVEZ-VOUS OBTENIR UN PLAN DE TERRAIN CERTIFIÉ ?

1. Auprès du propriétaire du terrain, si vous louez une propriété ;
2. De la banque hypothécaire ou de l'entreprise de terrain auprès de laquelle vous avez acheté le terrain et/ou le bâtiment ;
3. Engagez un arpenteur ou un ingénieur pour dessiner un plan de terrain à partir de votre acte.

Remarque : Si quelqu'un a déjà fait ou si vous êtes en train de clôturer ou d'ajouter quelque chose à votre maison/bâtiment ou à votre propriété qui n'est pas indiqué sur le plan de terrain certifié actuel, vous devrez consulter un ingénieur ou un géomètre agréé pour apporter les modifications nécessaires au plan de terrain certifié que vous avez actuellement.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le 617-961-3268 ou envoyer un e-mail à ISD@boston.gov